



loi lemoine local professionnel

Par **Alice-75**, le **29/08/2023** à **00:59**

Bonjour,

L'assurance emprunteur sollicitée pour un devis me certifie que la loi Lemoine concernant la suppression du questionnaire de santé s'applique aussi pour l'achat d'un local strictement professionnel (pour lequel je ferai un prêt professionnel bancaire). Or je lis sur la plupart des sites internet que l'achat doit concerner un local mixte (habitation et pro) pour que la loi lemoine s'applique.

Sur le devis reçu il est effectivement précisé qu'aucun questionnaire ne sera demandé, car éligible loi Lemoine, or j'ai bien précisé que je n'habiterai pas dans ce local, ayant déjà une résidence principale.

Qu'en est-il réellement ?

Cordialement